

**L'an deux mille dix-sept, le neuf février à 20h00**, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 17 (*16 lors du vote des comptes administratifs 2016*)
- votants : 29 (*27 lors du vote des comptes administratifs 2016*)

Date de convocation du conseil municipal : 3 février 2017

**PRÉSENTS:** M. BOISSERIE, Député-maire. M. DUBOIS. M. GORYL. Mme LAFONT. Mme ROY, adjoints au Maire,  
M. DUPUY. M. DARY. M. VERGNOLLE. M. ROUET. Mme CHORT. M. SUDRAT  
Mme PAGNON. M. ROBERT. M. CUBERTAFON. M. LAROCHE. Mme MEYZIE.  
M. BREUIL, conseillers municipaux.

**ABSENTS excusés :**

Mme PLAZZI a donné délégation de vote à Mme MEYZIE  
Mme L'OFFICIAL a donné délégation de vote à M. BOISSERIE  
M. MIALARET a donné délégation de vote à M. GORYL  
Mme ARNAUD a donné délégation de vote à M. DUBOIS  
Mme COLETTE a donné délégation de vote à Mme ROY  
Mme BONIN a donné délégation de vote à M. VERGNOLLE  
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY  
Mme MACON a donné délégation de vote à M. ROUET  
Mme RABAUD a donné délégation de vote à Mme CHORT  
Mme LAPLAUD a donné délégation de vote à Mme PAGNON  
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. DARY  
M. FREMONT a donné délégation de vote à M. ROBERT

**ABSENT** (*lors du vote des comptes administratifs 2016*) : M. BOISSERIE, Député-Maire

**SECRÉTAIRE** : Emilien ROUET

Hommage est rendu à Monsieur Raymond BOISSARD, élu de la ville de 1995 à 2014. Une minute de silence est respectée en sa mémoire.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## I - COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION EXERCICE 2016

### 1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2016 :

Rapporteur : Patrick DARY

Monsieur DUBOIS, deuxième adjoint au maire, prend la présidence de l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :**

- ☞ **le compte administratif 2016 de la commune** / délibération n° 1/2017
- ☞ **le compte administratif 2016 du service assainissement** / délibération n° 2/2017
- ☞ **le compte administratif 2016 du lotissement du Bocage 2** / délibération n° 3/2017
- ☞ **le compte administratif 2016 de l'opération VEFA** / délibération n° 4/2017

Les résultats définitifs de l'ensemble des comptes administratifs 2016 sont repris dans une même délibération n° 5/2017.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :**

- ☞ **le compte de gestion 2016 de la commune** / délibération n° 6/2017
- ☞ **le compte de gestion 2016 du service assainissement** / délibération n° 7/2017
- ☞ **le compte de gestion 2016 du lotissement du Bocage 2** / délibération n° 8/2017
- ☞ **le compte de gestion 2016 de l'opération VEFA** / délibération n° 9/2017

### 2. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- **Commune** / délibération n° 10/2017

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

**Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget communal comme suit :**

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) .....0,00 €
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) .....1 100 000 €
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2017 ligne 002  
(report à nouveau créditeur).....93 719,64 €

- **Assainissement / délibération n° 11/2017**

**Rapporteur : Jean-Claude DUPUY**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget du service assainissement comme suit :**

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) ... **0,00 €**
2. Affectation complémentaire en "réserves"  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2017) ..... **200 730,59 €**
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2017 ligne 002  
(report à nouveau créateur)..... **0,00 €**

**II - BUDGETS 2017**  
**Commune/Assainissement/Lotissement du Bocage/VEFA**

**1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 / délibération n° 12/2017**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2017 :**

- **Taxe d'habitation :** **14,59 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** **26,85 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **102,09 %**

**2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE :**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte :**

☞ **le budget primitif 2017 de la commune / délibération n° 13/2017**

**Rapporteur : Patrick DARY**

☞ **le budget 2017 du service assainissement / délibération n° 14/2017**

**Rapporteur : André DUBOIS**

☞ **le budget 2017 du lotissement du Bocage 2 / délibération n° 15/2017**

**Rapporteur : Francis CUBERTAFON**

☞ **le budget 2017 de l'opération VEFA / délibération n° 16/2017**

**Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE**

### III - AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ARÉDIENNES

- Attribution des subventions annuelles / délibération n° 17/2017

Rapporteur : Laurent GORYL

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention aux associations arédiennes dont la liste est annexée au présent compte-rendu.**

- Avance sur la subvention allouée à l'association Les Amis des livres/délibération n° 18/2017

Rapporteur : Michèle ROY

Afin d'aider l'association Les Amis des livres à réaliser les premières dépenses pour l'organisation d'un salon du livre jeunesse les 24 et 25 mars 2017,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de 50 % de la subvention qui devait lui être versée après présentation du bilan financier de l'opération.**

#### 2. PROPOSITION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION

- Pour l'occupation du domaine public lors des déménagements ou emménagements /délibération n° 19/2017

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- ☞ de mettre en place une nouvelle tarification applicable lors des déménagements ou des emménagements sur la commune,
- ☞ de fixer comme suit le tarif à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

Prêt de panneaux « stationnement interdit » et/ou « route barrée »	
• Mise en place de la signalisation par le demandeur	Gratuit
• Mise en place de la signalisation par les services municipaux / par jour	30 €

#### 3. CESSION DE MATERIEL /délibération n° 20/2017

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession d'un rotovator, non répertorié dans l'inventaire communal car très ancien, à Monsieur Christophe CÉLÉRIER pour la somme de 50 €.**

**4. ADMISSION EN NON VALEUR /délibération n° 21/2017**

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 4 444,40 € correspondant, entre autres, à des non paiements de cantine, garderie, transports scolaires et séjours à l'accueil de loisirs sans hébergement.**

**IV - PERSONNEL**

**TRANSFORMATIONS DE POSTES /délibération n° 22/2017**

Rapporteur : Alain ROBERT

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la transformation de deux postes de techniciens principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en postes de techniciens principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.**

**V – MARCHÉS PUBLICS**

**RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2016 /délibération n° 23/2017**

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 applicable au 1<sup>er</sup> avril 2016,

**Le conseil municipal a pris connaissance des marchés passés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2016.**

## VI - URBANISME

### 1. OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT / TRANSFERT DE PATRIMOINE :

- **Délibération complémentaire portant dissolution de l'organisme**  
/délibération n° 24/2017

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le ministère en charge du dossier de transfert du patrimoine de l'Office Public HLM à DOM'AULIM demande à la commune de compléter la délibération n° 45/2016 par la mention expresse de demande de dissolution de l'OPH.

**Le conseil municipal complète donc ladite délibération en demandant expressément la dissolution de l'Office Public HLM.**

### 2. ACQUISITION DÉFINITIVE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER AVENUE DU MARÉCHAL JUIN

/délibération n° 25/2017

Rapporteur : Christophe BREUIL

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**  
☞ **décide l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section AS numéros 99, 100 et 101 situé avenue du Maréchal Juin, le prix de vente étant fixé à 130 000 €,**  
☞ **désigne Maître Fabien GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte, les frais en découlant étant à la charge de la commune,**  
☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

### 3. CESSIONS DE PARTIES DE PARCELLES :

- **au lieu-dit « Villeneuve » /délibération n° 26/2017**

Rapporteur : Arlette LAFONT

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**  
☞ **autorise la cession à Monsieur Louis DUTHEILLET DE LAMOTHE de la partie de parcelle cadastrée section AN n° 180 située au lieu-dit « Villeneuve » au prix de 3,75 € le mètre carré, conformément à l'avis de France Domaine,**  
☞ **précise que la superficie concernée est d'environ 80 m<sup>2</sup>,**  
☞ **autorise Monsieur le Maire à mandater un géomètre pour la réalisation du document d'arpentage,**  
☞ **désigne Maître Roland BOUQUILLARD, notaire à Limoges, pour la rédaction de l'acte, les frais découlant des formalités incombant à l'acquéreur,**  
☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.**

- **au lieu-dit « Le Grand Pré » /délibération n° 27/2017**

Rapporteur : Bernadette PAGNON

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- ☞ autorise la cession à la SCI de l'Aiguillette des parcelles situées au lieu-dit « Le Grand Pré », cadastrées section AI numéros 318, 321 partie et 425 partie au prix de 20 000 €, conformément à l'avis de France Domaine,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à mandater un géomètre pour la réalisation du document d'arpentage,
- ☞ désigne Maître DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte, les frais découlant des formalités incombant à la société,
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

### **3. CONVENTION D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE SUR LE SOL D'AUTRUI/délibération n°28/2017**

Rapporteur : Catherine CHORT

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- ☞ autorise la signature d'une convention d'autorisation de construire sur le sol d'autrui avec l'association Rugby Club du Pays de Saint-Yrieix qui souhaite construire un club house à proximité des tribunes du stade Albert-Bordes, sur la parcelle cadastrée section YW n° 161 ;
- ☞ précise que cette construction sera financée exclusivement par l'association et la commune deviendra propriétaire de l'ouvrage édifié au terme de l'amortissement financier du bien par le club de rugby ;
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

## VII - CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

### 1. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS :

- avec la SAUR pour l'entretien de la desserte incendie / délibération n° 29/2017

Rapporteur : André DUBOIS

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement pour 4 années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2020, de la convention conclue avec la SAUR relative à l'entretien et à la réparation des prises et bouches incendie.**

- avec le SIVA pour la mise à disposition de services / délibération n° 30/2017

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement pour 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2019, de la convention conclue avec le SIVA pour la mise à disposition de services.**

### 2. CONVENTION AVEC GrDF POUR LA CESSION GRACIEUSE DE RUCHES A LA COMMUNE / délibération n° 31/2017

Rapporteur : Francis SUDRAT

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec GrDF pour la cession gratuite à la commune de 2 ruches et leurs abeilles, ces dernières constituant un excellent indicateur de la qualité environnementale du lieu où elles sont installées.**

### 3. POUR INFORMATION :

- Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n° 32/2017

## VIII – JUMELAGE AVEC AGIOS NIKOLAOS, EN CRÈTE

/ délibération n° 33/2017

**Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour un jumelage entre Saint-Yrieix-la-Perche et la ville d'Agios Nikoloas en Crète.**

La séance est levée à 21h55.



